



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 5 août 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 – Poste vacant
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-08-120

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE**
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
 - 4.2 - Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses**
 - 4.3 - Travaux - Bureau municipal**
 - 4.4 - Évaluation actuarielle**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 - Demande Ferme Coxon - Route Bailey**
- 6 - LOISIRS ET TOURISME**
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 8 - LÉGISLATION**
- 9 - VARIA**
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-08-121

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 7 juillet 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE

2025-08-122

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	2 424.31 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	135 577.12 \$
Grand total des paiements:	138 001.43 \$

ADOPTÉE

2025-08-123

4.2 - Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1er janvier 2025 au 31 juillet 2025, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2025-08-124

4.3 - Travaux - Bureau municipal

ATTENDU le rapport de visite du *Fonds d'assurance des municipalités du Québec*, émis le 25 avril 2025;

ATTENDU la démolition du patio extérieur au bureau municipal;

ATTENDU l'état de l'escalier extérieur;

ATTENDU les recommandations du journalier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la directrice générale soit mandatée afin d'obtenir des soumissions pour reconstruire l'escalier extérieur, soit en bois ou en acier galvanisé, obtenir des soumissions pour l'installation d'arrêts de neige sur la toiture du bureau municipal, d'installer le bac à jouet extérieur sur le mur de la petite entrée du local des loisirs et que l'isolation et le revêtement extérieur soit refait sur les murs où le patio a été démoli.

ADOPTÉE

2025-08-125

4.4 - Évaluation actuarielle

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills ont exprimé le besoin de clarifier la valeur actuelle de certains des actifs de l'entente en service incendie, en particulier celle du camion d'incendie numéroté #528, modèle Freightliner M2 112 / Maxi Métal Tanker, acquis en 2015 pour un montant de 315 126\$.

ATTENDU QUE ce camion a été évalué à une valeur actuelle estimée de 300 000\$, et les comparaisons du marché indiquent que des camions similaires neufs sont estimés à presque 750 000\$ en 2025.

ATTENDU QU'une évaluation de la valeur du camion d'incendie #528 doit être réalisée pour assurer une bonne gestion de cet actif crucial.

ATTENDU QUE l'entreprise Merish, à travers son partenaire en évaluation Suncorp, a proposé deux options de tarification pour réaliser l'évaluation actuarielle : un tarif de 2 500 \$ plus taxes pour une évaluation en bureau, et un tarif de 4 000 \$ plus taxes pour une évaluation incluant une inspection sur site.

ATTENDU QUE les deux municipalités ont convenu de partager les coûts de cette évaluation à parts égales, soit 50 % chacun.

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et de Kinnear's Mills mandatent l'entreprise Merish pour procéder à l'évaluation actuarielle du camion d'incendie #528;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire obtenir l'évaluation incluant une inspection sur site, en fonction des nécessités pratiques et techniques au montant de 4 000.00 \$.

QUE chaque municipalité s'engage à prendre en charge 50 % des coûts totaux associés au mandat d'évaluation.

QUE les directeurs généraux et les maires des municipalités de Saint-Jacques de Leeds et de Kinnear's Mills soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2025-08-126

5.1 - Demande Ferme Coxon - Route Bailey

ATTENDU la demande reçue le 28 juillet dernier;

ATTENDU les recommandations de l'inspecteur en voirie;

SUR LA PROPOSTION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise la Ferme Coxon a enfouir un tube d'eau d'érable sous le chemin de la route Bailey;

QU'une demande à info excavation soit réalisée avant les travaux, par la *Ferme Coxon*;

QUE l'inspecteur en voirie soit informé de la date des travaux afin qu'il puisse les superviser;

QUE le chemin soit remis dans le même état qu'il était avant les travaux;

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-08-127

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19h41.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».